

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 27/10/2025

OBJET : Convention de Veille et Stratégie Foncière (CVSF) avec l'EPORA**Nombre de Conseillers en exercice : 29****Nombre de présents : 23****Nombre d'exprimés : 27****Date convocation : 20/10/2025**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-sept octobre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEM, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABABUS, Alexis VERMOREL

Absents excusés : Bruno PONNET, Didier RICHERD**Procurations :**

Claire ROSIER donne pouvoir à Nathalie HERAUD

Marie-Claire PAQUET donne pouvoir à Luc FERJULE

Linda BEGGUI donne pouvoir à Sandrine TROUSSIEUX

Ouda MECHAIN donne pouvoir à Liliane BLAISE

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le SCOT du Beaujolais, porté par le Syndicat Mixte du Beaujolais a été révisé et approuvé le 26 juin 2025. Le SCOT détermine les grandes orientations de développement du Beaujolais à l'horizon 2045. En matière d'habitat, le besoin en logements sur la période 2021-2045 est ainsi estimé à 32 200 à l'échelle du territoire Beaujolais.

Dans ce cadre, 7400 logements seraient à réaliser sur le territoire de la CCBPD. La polarité de Anse (Anse, et les quatre communes relais : Lachassagne, Pommiers, Ambérieux, Lucenay) a vocation à accueillir environ 50% de ces logements, soit 3600 logements dont environ 2200 sur la seule commune de Anse d'ici 2045

Il importe à la commune de Anse de planifier et organiser ce développement, afin de préserver un équilibre entre constructions nouvelles, sobriété foncière, îlots de fraîcheur et qualité de vie des habitants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Deux modifications de PLU sont en cours de procédure afin d'affiner deux OAP existantes sur le territoire, au sein de l'enveloppe urbaine, mais dont les seuils de densification ne sont plus en cohérence avec les objectifs et les prescriptions du SCOT.

Ainsi, il est prévu que l'OAP « Saint Romain » augmente sa densité de 30 logements/ha à 70 à 80 logements/ha, soit environ 120 logements.

L'OAP « Trois Châtelers » prévoit une densification de 60 logements/ha (contre 30 actuellement), avec un objectif minimum de 100 logements minimum.

Ces deux opérations de moyen terme pourraient être renforcées par le projet de port du Bordelan (une centaine de logements attendus à minima) et la mise en œuvre de la servitude de projet de la zone de Chanselle (objet d'une modification du PLU en cours) projetant 660 logements minimum d'ici 2045.

C'est dans ce contexte que la commune souhaite établir un partenariat avec l'EPORA pour assurer une veille foncière, acquérir le cas échéant les biens immobiliers de façon à favoriser une mise en œuvre cohérente, harmonieuse et étalée des projets de densifications prévus sur le territoire de la commune, et ceux qui pourraient s'avérer être des opportunités.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des votants

1°) APPROUVE la Convention de Veille et Stratégie Foncière à conclure avec l'EPORA

2°) DONNE délégation au Maire pour signer ladite convention

**Le Maire,
Daniel POMERET**

**Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND**